

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX

DIES ACADEMICUS

6 JUIN 1932

SÉANCE DE DISTRIBUTION
DES PRIX DE CONCOURS

RAPPORTS DU RECTEUR ET DES JURYS
PRÉSENTATION DU NOUVEAU RECTEUR



GENÈVE

IMPRIMERIE ALBERT KUNDIG

1932



RAPPORT DU RECTEUR

POUR L'ANNÉE 1931-1932

PAR

M. le professeur Henri FEHR

DEPUIS 1904, l'Université de Genève invite chaque année ses amis à célébrer avec les professeurs et les étudiants le *Dies academicus*, jour anniversaire de l'inauguration solennelle de l'Académie de Calvin et de l'installation de son premier Recteur, Théodore de Bèze.

Ce que signifie pour Genève cet anniversaire, personne ne l'a mieux dit que M. le professeur Charles Borgeaud, à l'occasion du premier *Dies academicus* en 1904. Dans un discours remarquable prononcé ce jour-là, l'éminent historien de l'Université de Genève fit ressortir tout ce que le peuple de Genève doit à sa haute école et à l'héritage magnifique qu'elle lui a légué. Qu'il me soit permis de citer ici un passage de ce discours :

« La cité de Calvin n'avait pas encore reçu son nom retentissant de Rome protestante. Mais si l'on cherche à en fixer la date, on peut dire que c'est ce jour-là, le 5 juin 1559, que la Rome protestante a surgi dans l'histoire. Il y a dans les annales de Genève des dates égale-

ment mémorables, il n'y en a pas de plus vraiment grande, de plus mondiale, comme nous apprenons à dire aujourd'hui. Pour Calvin, la création que notre *Dies academicus* rappellera désormais à toutes les mémoires, était le couronnement de son œuvre de réformateur et d'humaniste. Pour sa postérité intellectuelle, on peut le démontrer l'histoire à la main, elle est plus encore. C'est le point de départ visible d'une évolution de la pensée moderne qui a élargi, étendu, prolongé cette œuvre et qui en a fait le patrimoine d'une société nouvelle dont la devise est: « *Liberté.* »

« Le *Dies academicus* que nous célébrons et que l'Université célébrera longtemps, je l'espère, le 5 juin, n'est pas seulement une date académique. C'est une date populaire, que le peuple de Genève devrait connaître et honorer. C'est l'anniversaire d'un événement de son histoire qui est un événement de l'histoire universelle et auquel il a eu, lui, petit peuple à peine né à la vie politique, une part extraordinaire, inouïe pour l'époque... En le célébrant ainsi périodiquement, tous ensemble, nous rendrons un réel service à la démocratie genevoise, nous contribuerons de la sorte à mettre toujours davantage notre *Alma Mater* à l'abri des injures du temps et des hommes, au-dessus des vicissitudes de la politique, parce que nous rappellerons à chaque citoyen, si étranger qu'il puisse être aux études supérieures, que l'Université de Genève est la chose de chacun, la gloire de tous. »

Jusqu'en 1907 les prix universitaires étaient remis aux lauréats au cours d'une séance solennelle qui avait lieu en janvier. Le recteur présentait un rapport au début de la cérémonie. Puis, une fois la distribution des prix terminée, un des membres du corps professoral donnait une conférence.

A partir de 1908 les usages se sont modifiés. L'Université distribue ses prix de concours à l'occasion du *Dies academicus*. Elle convie ainsi ses professeurs, ses étudiants et ses amis à commémorer la date de sa fondation, et à rendre hommage à ceux qui nous ont prêté leur appui et à ceux qui, forts de cet appui, se sont

signalés par leurs travaux. Sans doute, notre admiration et notre reconnaissance vont sans réserves à ceux dont les travaux enrichissent notre patrimoine scientifique et contribuent à notre renom. Mais elles vont aussi à ceux qui, par leur générosité, facilitent et rendent possible la recherche scientifique désintéressée. Comment aurait-on pu bien souvent l'entreprendre, cette recherche scientifique, si les moyens la permettant n'avaient pas été mis à notre disposition. Trop souvent l'on oublie tout ce que nous devons à ces généreux donateurs; trop souvent l'on songe uniquement aux travaux que leur initiative a suscités. Je n'ignore pas combien les énumérations peuvent être fastidieuses. Permettez-moi néanmoins de dresser avec vous le bilan des fonds de l'Université de Genève. Ce sera pour nous le meilleur moyen, non seulement de rappeler le souvenir des personnes envers lesquelles nous avons contracté une dette de vive et sincère reconnaissance, mais aussi de signaler à nos étudiants les ressources qui s'offrent à eux et que trop fréquemment ils négligent.

Notre premier fonds provient du don que nous a fait le savant chimiste et pharmacien Tingry, quand il nous a légué, en 1821, sa fortune. Conformément aux clauses du testament, les revenus de ce fonds doivent être affectés à l'enseignement de la chimie à la Faculté des Sciences. Mais le don de Tingry n'a été que le premier d'une longue série. D'autres dons l'ont suivi et l'Université de Genève possède aujourd'hui une fortune de 1.500.000 fr. qui lui permet de décerner des prix et des bourses dont les montants varient entre 500 et 2.000 francs¹.

DÉCÈS

Pendant la période qui s'est écoulée depuis le dernier *Dies academicus*, nous avons eu le regret de perdre trois professeurs honoraires: MM. Albert Mayor, Auguste d'Eternod et Gottlieb Meumann.

¹ V. in fine liste des prix et des bourses.

Fils et petit-fils de médecins, Albert Mayor naquit à Genève le 13 juillet 1853. Il fit ses études médicales à Paris, où il obtint le grade de docteur en médecine en 1880. De retour à Genève, il fut chargé, en 1887, de l'enseignement de la thérapeutique, auquel fut joint ensuite celui de la matière médicale. Mais Mayor n'occupa cette chaire qu'une dizaine d'années. Il l'abandonna, en 1899, pour être nommé professeur de clinique médicale. Doyen de la Faculté de Médecine de 1904 à 1908, vice-recteur de 1910 à 1912, Albert Mayor a revêtu la charge de recteur de 1912 à 1914. Lorsque des raisons de santé l'obligèrent à prendre sa retraite à la fin du semestre d'été 1923, le Conseil d'Etat le nomma professeur honoraire par arrêté du 27 juillet 1923. Il est décédé le 29 octobre 1931. Genève a perdu en lui un homme de grande réputation, qui a joué un rôle important dans notre cité comme médecin et comme professeur à la Faculté de Médecine.

Trois mois plus tard, nous avons rendu les derniers honneurs à Auguste d'Eternod, professeur honoraire, décédé le 25 janvier 1932. Né à Mexico le 1^{er} juin 1854, M. d'Eternod était originaire de Baulmes (Vaud). Il fit ses études de médecine successivement à Leipzig, à Bâle et à Genève, où il obtint le grade de docteur en 1879. Il débuta en 1881 dans l'enseignement universitaire, en qualité de chargé de cours pour l'histologie normale et la stomatologie. Professeur suppléant l'année suivante, il fut nommé professeur ordinaire d'histologie, d'embryologie et de stomatologie en 1887. Il prit sa retraite en 1925. Auguste d'Eternod fit partie du Bureau du Sénat en qualité de doyen de la Faculté de Médecine, de 1900 à 1904.

M. le professeur Gottlieb Auguste Meumann, qui avait dû, en raison de son état de santé, solliciter un congé, puis renoncer définitivement à l'enseignement à la fin de l'année universitaire 1930-1931, est décédé le 7 avril 1932, quelques mois seulement après avoir été nommé professeur honoraire. Né à Honnef (Allemagne), le 5 septembre 1866, M. Meumann donna des cours à la Faculté de Droit à partir de 1900. Après avoir enseigné

le droit civil allemand en qualité de privat-docent pendant quatre ans, il fut nommé en 1904 professeur ordinaire et, en cette qualité, il continua de donner des cours de droit civil allemand, puis de droit romain et de droit civil suisse. C'est lui qui assumait en 1924 la succession de M. Paul Moriaud, dans la chaire de droit romain qu'il occupa jusqu'en 1931. Pendant trente ans, M. Meumann, qui était très attaché à notre pays, fut un maître dévoué qui chercha sans cesse à développer chez ses élèves le goût des études juridiques auxquelles lui-même avait consacré sa vie.

Nous avons eu aussi à déplorer le décès de l'un de nos anciens privat-docents, M. John Briquet, directeur du Conservatoire de botanique, ainsi que celui d'un privat-docent à la Faculté de médecine, M. le Dr Robert Henri Kummer, chirurgien adjoint pour l'urologie à la Clinique chirurgicale, dirigée par son père, M. le professeur Kummer.

Mentionnons aussi le décès de deux de nos étudiants : M. Ahmed Imadeddine, de nationalité turque, étudiant en droit, et M. Jean Edouard Martin-du Pan, étudiant en médecine, mort au service militaire.

DÉMISSIONS ET NOMINATIONS

C'est avec un vif regret que nous avons enregistré la démission de deux de nos professeurs atteints par la limite d'âge, MM. les professeurs Amé Pictet et David Gourfein, qui prendront leur retraite à la fin de l'année universitaire. Qu'il me soit permis de leur exprimer dès maintenant la profonde gratitude de l'Université pour les services qu'ils ont rendus à notre haute école par leur enseignement et leurs travaux scientifiques.

Privat-docent de 1884 à 1894, M. Pictet a été nommé successivement professeur extraordinaire de chimie spéciale en novembre 1894, professeur ordinaire de chimie biologique, toxicologique et pharmaceutique en mars 1892, puis professeur de chimie inorganique et organique en juillet 1906. Dans cette dernière chaire il

avait succédé à l'illustre Graebe. Durant sa belle carrière universitaire, M. Pictet s'est consacré tout entier à la science et à l'enseignement. Il s'est donné à sa tâche avec le plus complet désintéressement. En 1927, ses anciens élèves avaient tenu à lui témoigner leur reconnaissance en organisant une cérémonie à l'occasion de son 70^{me} anniversaire. Le souvenir de cette manifestation ne s'est pas estompé dans notre mémoire et nous n'avons pas oublié les éloges que les plus hautes personnalités ont décerné à son œuvre scientifique. Par arrêté du 15 avril 1932, le Conseil d'Etat a accepté, avec honneur et remerciements pour ses éminents et loyaux services, la démission de M. Amé Pictet, professeur ordinaire de chimie inorganique et organique, et l'a nommé professeur honoraire.

Docteur en médecine de l'Université de Genève, M. David Elie Gourfein a été admis en qualité de privat-docent en 1900. En 1915 il fut nommé à la chaire d'ophtalmologie, laissée vacante par le décès du professeur Haltenhoff. Très apprécié comme praticien, M. le professeur Gourfein a créé la Clinique ophtalmologique, qu'il dirige avec beaucoup de distinction et de dévouement. Depuis douze ans il rédige la « Revue générale d'ophtalmologie », premier et seul périodique suisse de cette spécialité. Par arrêté du 17 mai 1932, le Conseil d'Etat a accepté sa démission et l'a nommé professeur honoraire.

En juillet 1931, le Conseil d'Etat a procédé à de nombreuses nominations, en prenant en considération le regroupement des enseignements proposés par la Faculté de Droit à la suite de la démission du professeur Meumann.

Le Conseil d'Etat a nommé, tout d'abord, professeur ordinaire M. Hans-Erich Kaden, qui avait remplacé M. Meumann pendant sa maladie et qui enseignait depuis cinq ans la législation civile comparée à la Faculté de Droit. Ouvrant une parenthèse, je tiens à mentionner ici que M. le professeur Kaden a été l'objet d'un appel de l'Université de Münster, auquel il n'a pas donné suite.

La Faculté de Droit se félicite d'avoir conservé la collaboration du titulaire actuel de la chaire de droit romain. La nomination de M. Kaden a entraîné la vacance de la chaire de législation civile comparée. Tenant compte du désir de M. le professeur Scelle d'être libéré de l'enseignement du droit international privé, le Conseil d'Etat a décidé de réunir cette discipline à celle de la législation comparée et de confier les deux chaires à M. le professeur Georges Sauser-Hall, qui rentrait à Genève après avoir occupé pendant cinq ans le poste de conseiller légiste du Gouvernement turc. M. Sauser-Hall est en outre appelé à donner le cours de droit civil suisse sur le droit des personnes et de la famille.

Le Conseil d'Etat a conféré le titre de professeur honoraire à M. Pierre Arminjon, l'auteur d'un important précis de droit international privé. M. Arminjon, qui a déjà fait des cours à notre Faculté à plusieurs reprises, a bien voulu se charger de l'enseignement du droit international privé pour les candidats au doctorat.

M. Wolfgang Liebeskind, docteur en droit, a été nommé chargé de cours et assure en cette qualité l'enseignement du droit moderne.

Le titre de chargé de cours a été accordé également à M. Louis Hamburger, docteur en droit; celui-ci, spécialiste des questions de législation du travail, donne en outre des cours de droit commercial allemand.

M. Albert Thibaudet, jusque là chargé de cours, a été appelé à occuper, en qualité de professeur ordinaire, la chaire de littérature française, restée sans titulaire depuis la démission de M. le professeur Bernard Bouvier.

MM. les professeurs extraordinaires Emile Cherbuliez et François Naville ont été confirmés pour une nouvelle période de trois ans.

Ont été confirmés dans leurs fonctions de chargés de cours pendant l'année universitaire 1931-1932, MM. André Chaix, Edouard Paréjas et Charles Valencien, à la Faculté des Sciences; MM. Louis Gielly et Serge Karcevski, à la Faculté des Lettres; M. René Gilbert, à la Faculté de Médecine.

A la Faculté des Lettres, M. Samuel Baud-Bovy,

titulaire de la bourse Christos Lambrakis, a été nommé, pour la durée du semestre d'hiver 1931-1932, chargé de cours pour l'enseignement de la langue et de la littérature grecques modernes, et M. Antoine Velleman, pour celui de la langue rhéto-romane, pendant la période 1931-1932.

A la Faculté autonome de Théologie protestante, ont été désignés pour l'année 1931-32, M. Charly Clerc en qualité de chargé de cours pour l'enseignement de la lecture cursive du Nouveau Testament et de la grammaire grecque, et M. le pasteur Franz Leenhardt également en qualité de chargé de cours pour l'exégèse et la critique du Nouveau Testament.

La façon distinguée avec laquelle M. Franz Leenhardt a donné son cours a décidé le Conseil de la Faculté autonome de Théologie à le nommer professeur ordinaire à la chaire d'étude du Nouveau Testament à partir du semestre prochain. Cette nomination vient d'être approuvée par le Conseil d'Etat.

Nouveaux privat-docents. — Ont été admis à annoncer des cours:

MM. Hugo Saini, Richard Meili, M^{lle} Castellani, et M. Galopin, à la Faculté des Sciences; M. Vaclav Cerny, à la Faculté des Lettres; MM. Pereira da Silva et Morgenthau, à la Faculté de Droit; MM. Hans Wagner, Robert Dottrens, Michel A. Heilperin et Robert Tremelloni, à la Faculté des Sciences économiques et sociales; MM. Roger Fischer, John-Henri Oltramare et François Ody, à la Faculté de Médecine.

Sur la proposition de la Faculté des Sciences économiques et sociales, le grade de docteur en sociologie honoris causa a été conféré à M. Ernest Mahaim, professeur à l'Université de Liège et Président du Conseil d'administration du Bureau international du Travail.

L'Université compte actuellement 85 professeurs ordinaires et extraordinaires et 14 chargés de cours. Le nombre des privat-docents est de 64 dont 43 ont fait effectivement un cours au semestre d'hiver.

CONGÉS ET REMPLACEMENTS

Dans le courant de juin 1931, M. Victor Baroni, chargé de cours à la Faculté de Théologie, a eu, pour cause de maladie, un congé jusqu'à la fin du semestre. Son remplacement a été assuré par MM. Auguste Gampert, René Guisan et Charly Clerc.

M. le professeur Amé Pictet a obtenu un congé partiel pour le semestre d'hiver. Il a été suppléé pour le cours de chimie organique par M. le professeur Cherbuliez.

M. le professeur Edgard Milhaud a eu un congé partiel d'une heure par semaine pendant le semestre d'hiver 1931-1932.

M. Paréjas, chargé de cours, envoyé en mission en Chine, a obtenu un congé pour l'année universitaire 1931-1932.

M. le professeur Albert Malche a obtenu un congé à partir du 8 janvier jusqu'à la fin du semestre d'été 1932, pour lui permettre de répondre à l'appel du Gouvernement turc qui a désiré le charger d'étudier la réorganisation de l'Université d'Istamboul.

ENSEIGNEMENT

La Faculté des Sciences a organisé cette année une nouvelle série de conférences données par quelques-uns de ses professeurs, sur des questions d'intérêt actuel dans le domaine des sciences pures et des sciences appliquées.

Le dernier rapport du Recteur signalait que la Faculté des Lettres et le Sénat avaient émis un préavis favorable à la création d'une chaire extraordinaire de langues rhéto-romanes. Restée en suspens devant le Grand Conseil, la question vient d'être reprise. M. le Président du Département de l'Instruction publique, auquel nous exprimons notre reconnaissance, a réussi à persuader

nos autorités législatives de se prêter à une création qui, sans rien coûter à l'Etat, enrichira l'Université et attirera à Genève les étudiants du Canton des Grisons dont la langue nationale pourra désormais figurer parmi celles qui s'offrent au choix des candidats à la licence ès lettres. Toute notre reconnaissance va aussi à la Ligue rhéto-romanche sans la généreuse initiative de laquelle rien n'aurait pu être fait.

Un autre enrichissement, dû également à l'initiative privée, a été apporté à la Faculté des Lettres par le cours de littérature grecque moderne donné pour la première fois cet hiver. Il a été inauguré avec un plein succès par M. Samuel Baud-Bovy, qui avait été depuis deux ans boursier de la Fondation Christos Lambrakis-Maunoir et qui a été nommé chargé de cours. Le même enseignement est prévu pour l'hiver prochain dans les mêmes conditions, mais nous espérons qu'il sera prochainement possible de le consolider sous la forme d'une chaire extraordinaire.

A la Faculté de Droit des cours, destinés aux candidats au doctorat, ont eu lieu au semestre d'hiver 1931-1932 pour les matières du droit civil, de la législation civile comparée et du droit international public, et, au semestre d'été, pour le droit international privé et le droit international public. Au semestre d'été, la Faculté a organisé un cycle de trois conférences publiques sur des questions de droit international. Ces séances étaient destinées aux étudiants avancés ainsi qu'aux juristes de notre ville, avec lesquels il est désirable que l'Université conserve un contact aussi étroit que possible. Les élèves du cours d'histoire du droit moderne ont assisté à la landsgemeinde de Glaris où ils ont eu l'occasion, sous la direction de leur maître, M. Liebeskind, d'apprendre à connaître une de nos plus antiques et vénérables institutions du droit public suisse. Comme l'année précédente, une série de leçons sur des sujets spéciaux ont été données au Bureau international du Travail par plusieurs fonctionnaires de cette institution à l'intention des étudiants des Facultés de Droit, des Sciences économiques et sociales et de Médecine.

La Faculté de Médecine, poursuivant ses efforts en vue d'organiser l'enseignement destiné aux professions auxiliaires, a décidé de patronner un cours de diététique à l'usage des infirmiers et des infirmières. Elle a désigné M. le professeur Bickel comme délégué chargé de la représenter dans la Commission directrice de ce cours, qui a été organisé, durant l'hiver 1931-1932, par l'Ecole nouvelle d'infirmières à Genève, sous les auspices de la Faculté de Médecine. Vu le succès obtenu par cet enseignement, la Faculté a décidé d'accorder à nouveau son patronage à un second cours qui aura lieu l'hiver prochain, dans les mêmes conditions.

ADMINISTRATION. AFFAIRES INTÉRIEURES

Le 24 juin 1931, le Grand Conseil a adopté un arrêté législatif ouvrant au Conseil d'Etat un crédit de 200.000 francs pour des travaux de réfection aux bâtiments de l'Université et de l'Ecole de Médecine. A plusieurs reprises le Bureau du Sénat avait attiré l'attention de nos autorités sur la nécessité de procéder à des réparations. Grâce à l'intervention énergique de M. le Conseiller d'Etat Paul Lachenal, président du Département de l'Instruction publique, et sur l'avis unanime de la Commission, présidée par M. Edouard Chapuisat, le Grand Conseil a bien voulu accorder les crédits nécessaires sans qu'une opposition se manifestât.

Les travaux décidés ont été effectués en partie pendant les vacances universitaires de l'été 1931, sous la direction de M. Frank Martin, architecte cantonal. Ils seront poursuivis au cours des prochaines vacances d'été.

Le principal effort s'est porté sur l'aération et l'éclairage des salles, ainsi que sur le mobilier. A l'Université, la salle 44 a été agrandie, les salles 28, 30, 45, 46, la salle du Sénat et la salle d'attente ont été remises à neuf. Pour l'Aula, on a dû se borner, pour le moment, à la réfection du plancher, à l'amélioration de l'éclairage et à

l'installation d'appareils de ventilation. A l'Ecole de Médecine, deux salles de cours ont été rénovées; la salle consacrée jusque-là au musée d'anatomie a été divisée en plusieurs locaux servant de cabinets de travail et de recherches à MM. les professeurs Weber et Wiki; la salle des travaux pratiques et celles des exercices techniques du laboratoire d'histologie et d'embryologie du professeur Bujard ont été réunies et forment une grande salle de travaux pratiques comptant 105 places.

L'Etat de Genève s'impose chaque année de grands sacrifices pour l'instruction publique. Il vient de s'en imposer un nouveau, dans une période très difficile pour les finances publiques. Tous, professeurs, étudiantes et étudiants, nous lui en sommes profondément reconnaissants. Au nom de l'Université, j'adresse les plus vifs et sincères remerciements à nos autorités cantonales, tout particulièrement à M. le Président du Département de l'Instruction publique qui ne cesse pas de nous donner des témoignages d'intérêt.

Les crédits destinés aux travaux de réfection venaient à peine d'être votés lorsque éclata la crise financière due à la débâcle de la Banque de Genève, crise qui s'aggrava encore sous l'influence de la situation économique mondiale. A dix ans d'intervalle nous revivons une période où des économies doivent être réalisées sur le budget de l'Université. Bien que les dépenses aient diminué, depuis 1923, de 90.000 francs et les recettes augmenté de 40.000 francs, on demande à l'Université de nouvelles compressions. Il y a là un problème extrêmement délicat, dont le Bureau du Sénat et les Facultés ont fait une étude approfondie pour ce qui est des économies réalisables à bref délai. Cette étude va être reprise par la Commission administrative pour ce qui concerne les réductions à obtenir progressivement. Le Grand Conseil a déjà opéré des suppressions de crédits dans le budget de 1932. La Faculté des Sciences a été atteinte en la personne de M. Fernand Chodat, professeur extraordinaire de botanique appliquée, et de M. Charles Valencien, chargé de cours pour l'analyse des denrées alimentaires; la Faculté

des Lettres en la personne de M. Louis Gielly, chargé de cours pour l'histoire de l'art.

La Commission administrative, dont il vient d'être question, est un organisme nouveau destiné à décharger le Bureau du Sénat d'un grand nombre de questions administratives. A partir du 15 juillet prochain, elle remplacera, mais avec des pouvoirs plus étendus, la Commission des fonds universitaires. Par délégation du Sénat et du Bureau du Sénat, elle a notamment pour mission de coordonner les efforts tendant au développement de l'Université. A ce titre elle peut être appelée à donner un préavis sur toutes les questions concernant les bâtiments universitaires, ainsi que sur l'emploi du fonds « Pour l'Université » recueilli par la Société Académique.

D'après le nouvel art. 33, la Commission administrative se compose du recteur et de trois membres élus par le Sénat; en outre, un représentant de la Société académique de Genève, agréé par le Bureau du Sénat, lui est adjoint avec voix consultative. Ont été élus pour la période qui va du 16 juillet 1932 au 15 juillet 1934, MM. les professeurs Victor Martin, R. Wavre et Georges Werner; de son côté, le Comité de la Société Académique a désigné M. le professeur Fr. Pfaeffli. La présidence a été confiée à M. G. Werner, tandis que le secrétariat de la Commission sera assuré par le secrétaire de l'Université, M. A. Archinard.

Dans sa séance du 23 décembre, le Sénat a procédé à une révision des articles du règlement intérieur concernant les privat-docents; les modifications proposées ont été soumises à l'approbation du Conseil d'Etat.

Signalons ici deux changements survenus dans le personnel administratif.

M. Albert Roussy, le dévoué secrétaire de l'Université, a pris sa retraite le 31 décembre dernier. C'est avec un vif regret que non seulement le Bureau du Sénat mais tout le corps professoral et les étudiants ont enregistré la démission de celui qui a été à la fois le chef de cabinet des recteurs et le conseiller paternel des étudiants. Pre-

mier titulaire de ce poste, créé en 1908, M. Roussy a organisé et développé le Secrétariat de l'Université à la satisfaction de tous les recteurs et de tous les doyens qui se sont succédé depuis vingt-quatre ans. Il a accompli sa tâche avec beaucoup de compétence et de dévouement, sans ménager ni sa peine ni son temps. En reconnaissance des services exceptionnels qu'il a rendus à l'Université, le Conseil d'Etat lui a conféré le titre de secrétaire honoraire. De son côté, le Bureau du Sénat lui a décerné la médaille universitaire. M. Roussy a été remplacé au secrétariat de l'Université par M. André Archinard, licencié en droit.

Trois mois plus tard, ce fut le départ de M. Emile Clément, concierge de l'Université, qui a pris sa retraite après vingt-quatre ans au service de notre *Alma mater*. Le Recteur a exprimé à M. et M^{me} Clément les sentiments d'estime et d'affection de tous les professeurs et leur a remis la médaille de la reconnaissance universitaire. Leur successeur, M. Gex, aura le titre d'huissier-concierge.

Dans sa dernière séance, le Sénat a désigné son Bureau pour les années 1932-1933. Il a appelé M. le professeur M. Roch à occuper la charge de recteur, M. le professeur A. Richard, celle de vice-recteur, et M. le professeur Paul-Edmond Martin, celle de secrétaire.

Arrivé bientôt au terme de mes fonctions, j'exprime dès maintenant toute ma reconnaissance à MM. les membres du Bureau du Sénat ainsi qu'à tous ceux qui m'ont aidé dans ma tâche de recteur. Je n'oublie pas mes collaborateurs du corps administratif de l'Université et je suis heureux de constater qu'une bonne harmonie n'a cessé de régner au sein des divers services. Je tiens à remercier tout d'abord M. Albert Roussy et son successeur M. André Archinard, M. J. Mossaz, caissier de l'Université et son adjoint M. G. Michaud, M. Edm. Cosandier, secrétaire des doyens et M. P. Brisselet, appariteur. Je veux mentionner aussi M. et M^{me} E. Clément qui nous ont quittés il y a quelques mois, et leur successeur M. J. Gex. Qu'ils reçoivent tous l'expression de ma plus vive reconnaissance.

NOS ÉTUDIANTS

Au semestre d'hiver le nombre des personnes inscrites aux cours de l'Université a été de 1553, dont 1138 étudiants réguliers et 415 auditeurs. Nous constatons avec satisfaction une augmentation de 91 étudiants sur le semestre d'hiver 1930-1931.

Le nombre des grades conférés pendant l'année universitaire a été de 205 dont 72 doctorats. On en trouvera la liste à la suite de ce rapport. Quant au Séminaire de français moderne, il a décerné 5 diplômes d'aptitude à l'enseignement du français moderne et 25 certificats d'études françaises.

La Bourse Albert Gallatin (3.000 francs) mise à la disposition du Comité d'échange d'étudiants avec les Etats-Unis a été attribuée cette année à M. William Carter qui s'est inscrit à la Faculté des Sciences économiques et sociales et à l'Institut universitaire de Hautes Etudes internationales. On sait que la moitié du montant de cette bourse est due à la générosité de la Société Académique. Les Etats-Unis ainsi que d'autres gouvernements étrangers nous ont encore envoyé d'autres étudiants à titre de boursiers. De notre côté nous avons pu envoyer deux de nos étudiants aux Etats-Unis. Tout récemment, M. Arnold Mobbs a obtenu la Bourse suisse de l'« Union theological Seminary » de New-York pour l'année 1932-1933.

Les sociétés d'étudiants ainsi que les diverses organisations en faveur des étudiants ont, cette année encore, largement contribué au développement de la vie universitaire. C'est toujours avec plaisir que nous avons assisté à leurs nombreuses manifestations: soirées littéraires et théâtrales, séances commémoratives, conférences, réunions sportives, bals, etc.

Les comités directeurs de ces divers groupements ont droit à notre vive reconnaissance. Leur énumération serait trop longue. Je tiens cependant à remercier tout particulièrement tous ceux qui ont contribué à la bonne

marche du Foyer des Etudiants et du Foyer des Etudiantes, de la Caisse d'Assurance en cas de maladie, de l'Entr'aide universitaire, de l'Association générale des Etudiants, de l'Union internationale des Etudiants et du Comité de Patronage des Etudiants.

Nos remerciements vont aussi à la Commission sportive et au Comité de la Société sportive présidé par M. Hafner, à son directeur, M. le Dr Brandt et à son chef technique M. Bouffard, pour tout le travail qu'ils ont fourni en faveur du développement de la culture physique et du sport parmi nos étudiants.

CÉRÉMONIES UNIVERSITAIRES INVITATIONS ET DÉLÉGATIONS

La séance de rentrée a eu lieu le 25 octobre. Après une allocation du recteur, M. le professeur Auguste Gampert a donné une conférence intitulée: «Pouvons-nous remonter au Déluge ? »

Le 3 février 1932, la Faculté des Lettres s'est associée à la Société d'Etudes allemandes pour commémorer le Centenaire de la mort de Ch.-W. de Bonstetten dont l'œuvre et la vie ont été rappelés sous leurs aspects divers par MM. les professeurs Bohnenblust, Victor Martin, A. Oltramare et A. Thibaudet.

Puis, le 10 mars, ce fut le tour du Centenaire de la mort de Goethe. A la cérémonie commémorative, également organisée par la Société d'Etudes allemandes, M. Bohnenblust fut le principal orateur. L'Université s'était fait représenter par son recteur et par le doyen de la Faculté des Lettres qui prononça quelques paroles après le président Motta et Son Excellence Monsieur l'ambassadeur d'Allemagne, Nadolny.

Le même jour, à 15 heures, la Faculté des Sciences a inauguré, à l'Institut de Physique, la Salle Rudolf Jan Reiger, destinée aux recherches sur les rayons X. Ce nouveau laboratoire est dû à la générosité de M^{me} Reiger

qui nous en a fait don en souvenir de son mari, un ami de notre ville et de notre université.

La Faculté des Sciences a pensé qu'il convenait de ne pas laisser passer le centenaire de la mort d'Edouard Claparède sans rappeler la mémoire du grand naturaliste qui, bien que mort prématurément, a laissé derrière lui une œuvre remarquable. La séance commémorative a eu lieu le 27 avril à l'Aula de l'Université sous la présidence de M. Eugène Pittard.

Le recteur a eu le privilège d'assister à de nombreuses séances et cérémonies parmi lesquelles je me bornerai à citer les cultes commémoratifs à la Cathédrale de Saint-Pierre (1^{er} août, le 11 et le 31 décembre):

La Conférence des recteurs des universités suisses ne s'était pas réunie depuis plusieurs années. Sur l'initiative du président actuel, M. Arnold Reymond, recteur de l'Université de Lausanne, une séance a eu lieu, le 21 mai, au Sanatorium universitaire de Leysin, dirigé avec tant de dévouement par M. le docteur Louis Vauthier.

Congrès. — Pendant l'été 1931 trois congrès internationaux ont eu lieu à Genève sous la présidence de trois professeurs de notre université avec la collaboration de plusieurs de leurs collègues: le 6^{me} Congrès international des accidents et maladies du travail, présidé par M. le professeur Ch. Julliard; le Congrès international des linguistes, présidé par M. le professeur Ch. Bally; la première Conférence de la Société internationale de Pathologie géographique, présidée par M. le professeur Askanazy.

Délégations. — L'Université a été conviée à diverses solennités et à des congrès. Elle a été représentée, en juin 1931, au 4^{me} Centenaire du Collège de France, par son recteur; en août 1931, au Centenaire de Faraday à Londres, par M. le professeur J. Weigle; en septembre 1931, au Congrès international des orientalistes, à La Haye, par M. le professeur Victor Martin; au Congrès international pour les études sur la population, à Rome, par MM. les professeurs L. Hersch et Eugène Pittard;

en mars 1932, au Congrès de l'Association Guillaume Budé, à Nîmes, par M. le professeur Albert Thibaudet; au Congrès de linguistique romane, à Rome, par M. le professeur A. François; au Centenaire de Fournier à Paris, par M. le professeur Ch. DuBois. Le 27 juin prochain le recteur prendra part aux fêtes du 3^{me} Centenaire de l'Université d'Amsterdam.

DONS ET ALLOCATIONS DIVERSES

Les héritiers de M. le D^r Albert Reverdin ont offert à l'Université un portrait de M. le professeur Auguste Reverdin peint par M^{lle} Rapin. Déposé d'abord à la Salle Ami Lullin, ce portrait se trouve actuellement à la Salle Moynier que fréquentent les nombreux médecins de notre ville désireux de consulter les périodiques de leur spécialité.

M. Help, ingénieur, a fait don au Laboratoire de Physique de plusieurs instruments appelés à rendre de grands services au Laboratoire.

Cette année encore la Société coopérative des pharmacies populaires nous a remis une somme de 500 francs qui a été versée au fonds de l'École de Pharmacie.

L'Association des Anciens Etudiants nous a versé une somme de 500 francs destinée à venir en aide au Foyer des étudiants.

L'an dernier nous avons eu le plaisir d'annoncer l'offre d'un don important de la fondation Rockefeller à New-York en faveur de la construction et de l'équipement général d'une station de zoologie expérimentale. Cette offre était soumise, toutefois, à la condition que l'Université fournisse le terrain et assure l'entretien du laboratoire. Ces conditions ont pu être remplies grâce à l'appui de l'Etat et au généreux concours de la Société Académique, qui a bien voulu mettre à la disposition de l'Université une somme de 75.000 francs pour l'acquisition et l'aménagement du terrain. Le choix du comité

s'est porté sur une parcelle située route de Malagnou sur la commune de Chêne-Bougeries. La construction de l'Institut commencera dès les vacances d'été 1932.

Le Fonds Eugène Richard a bénéficié d'un don de 300 francs offert par un généreux anonyme.

Comme par le passé, la Société Académique a joué son rôle de précieux auxiliaire en accordant des subsides à nos divers Instituts. Les allocations s'élèvent à 20.725 fr. 50 sur ses fonds ordinaires, à 28.979 fr. 10 sur ses fonds spéciaux et à 5.550 fr. sur le fonds Gillet, soit au total à 55.254 fr. 60. Cette somme comprend l'ensemble des dons faits pendant le dernier exercice à l'Université, à la Bibliothèque Publique et Universitaire et à l'Observatoire.

A ces allocations viennent s'ajouter, pour quelques uns de nos laboratoires, celles qui proviennent des fondations universitaires avec destination spéciale au nombre desquelles nous tenons à rappeler le fonds D^r Constantin Topali, pour subventionner des recherches biologiques effectuées dans les laboratoires de la Faculté des sciences; le fonds Wander, pour l'École de Pharmacie; le fonds Reiger, pour l'Institut de Physique; le fonds Muller et le fonds D^r Laurent Rehfoos-Collart, pour l'Institut de Botanique.

Dans les temps difficiles que nous traversons, nous ressentons une gratitude particulière pour tous ceux qui, par leurs largesses, concourent au développement de nos enseignements. Au nom de l'Université j'exprime notre profonde reconnaissance à tous les donateurs.

